

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Ribeauvillé

COMMUNE
de
MITTELWIHR

F 68630 – Route du Vin
Tél. 03 89 47 90 23



CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 MAI 2025

SEANCE ORDINAIRE

SOUS LA PRESIDENCE DE
ALAIN KLEINDIENST, MAIRE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Elus :	15
En fonction :	14
Présent(s) :	10
Absent(s) :	4
Excusé(s) :	3
Représenté(s) :	3

LISTE DE PRESENCE

Maire & Adjoint	
Alain KLEINDIENST – Maire	Présent
Fanny OSTER – 1 ^{er} Adjoint	Représentée
Jean Michel HERRSCHER – 2 ^e Adjoint	Présent
Philippe SCHEIDECKER – 3 ^e Adjoint	Représenté

Conseillers Municipaux	
Noëlle ABEGA	Présente
Philippe BLANCK	Présent
Jean-Claude BURGHART	Présent
Éric DUBERTRAND	Représenté
Fanny ECKERT	Présente
Andrée GOCKER	Présente
Aurélie MAULER	Présente
Nicole STROSSER	Présente
Robert ZIEGLER	Présent
Benjamin ZIRGEL	Absent

PROCURATION(S)

Fanny OSTER donne procuration à Alain KLEINDIENST

Philippe SCHEIDECKER donne procuration à Jean-Michel HERRSCHER

Éric DUBERTRAND donne procuration à Aurélie MAULER

SECRETAIRE DE SEANCE

Jean-Michel HERRSCHER

DATE DE LA CONVOCATION DEMATERIALISEE

30 avril 2025

ORDRE DU JOUR

- 1 – Désignation du secrétaire de séance
- 2 – Approbation du procès-verbal de la réunion précédente
- 3 – Délégations du maire
 - Attribution du maché de travaux de renforcement du réseau et renouvellement des branchements de la rue du Buhl
 - Attribution du maché de travaux de réaménagement de la place de l'ancienne salle des fêtes et aménagement du chemin rural
- 4 – Projet de mise en accessibilité de la mairie
- 5 – Vente de terrain
- 6 – Subvention exceptionnelle
- 7 – Informations et divers

1 – Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne Jean-Michel HERRSCHER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Celui-ci constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement démarrer sa réunion pour débattre et voter les points à l'ordre du jour.

Pour :	13	Contre :	0	Abstentions(s) :	0
--------	----	----------	---	------------------	---

2 – Conseil Municipal – Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Monsieur le Maire évoque rapidement le compte rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 1^{er} avril 2025.

Le Conseil Municipal,

Approuve le procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2025.

Pour :	13	Contre :	0	Abstentions(s) :	0
--------	----	----------	---	------------------	---

3 - Délégations du maire

Le Maire, expose au CONSEIL MUNICIPAL ce qui suit :

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter à l'Assemblée les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le CONSEIL MUNICIPAL prend acte des décisions suivantes :

➤ DM/2025/01- décision du 28/04/2025 :

Maché de travaux de renforcement du réseau et renouvellement des branchements de la rue du Buhl attribué à l'entreprise TORREGROSSA – 30 rue Montgolfier – 68 127 SAINTE CROIX EN PLAINE pour un montant de 85131,25 € HT soit 102157,50 € TTC.

➤ DM/2025/02- décision du 30/04/2025 :

Maché de travaux de réaménagement de la place de l'ancienne salle des fêtes et aménagement du chemin rural attribué à l'entreprise EUROVIA – 84 rue de l'Oberharth - 68027 COLMAR pour un montant de 286 940,42 € HT soit 344 328,50 € TTC.

Ce point purement protocolaire fait l'objet d'une simple communication et n'est pas soumis au vote.

Remarques : Le maire indique que les travaux de la Place de l'ancienne salle des fêtes démarreront le 01/06/2025.

Noëlle ABEGA demande si la commune a des nouvelles des demandes de subvention. Le maire répond que pour le moment, il n'y a pas de réponse.

4 - Projet de mise en accessibilité de la mairie

Point reporté à une séance ultérieure.

5 - Vente de terrain

Le maire présente la proposition d'offre d'achat d'un terrain communal de la famille AUER reçue par courrier avec accusé de réception en date du 31 mars 2025.

Le Conseil municipal,

Entendu les explications du maire,
Après en avoir discuté et après délibération :

APPROUVE la vente des parcelles cadastrées section 01 n°115 d'une contenance de 6,92 ares et section 01 n°116, d'une contenance de 54 m², au profit de Monsieur et Madame AUER, domiciliés 12 rue de l'Ecole à MITTELWIHR (68630), pour un montant de 200 000€. Les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs ;
DIT que Monsieur et Madame AUER s'engagent, après l'acquisition des terrains, à replanter des arbres fruitiers sur une parcelle à définir avec la commune,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes de vente et tous autres documents liés à cette vente.

Pour :	13	Contre :	0	Abstentions(s) :	0
--------	----	----------	---	------------------	---

6 - Subvention exceptionnelle

Le maire informe le Conseil Municipal de la demande de l'Amicale des pompiers d'une subvention exceptionnelle à l'occasion de l'organisation du Salon Saveurs et Terroir et qui a été exceptionnellement déplacé à la salle polyvalente de Bennwihr cette année du fait des travaux à venir sur la Place de l'ancienne salle des fêtes.

Entendu les explications du maire,
Après en avoir discuté et après délibération

APPROUVE la subvention exceptionnelle de 600€ à l'Amicale des Pompiers à l'occasion de l'organisation du salon Saveurs et Terroir,
DIT que cette dépense sera imputée à l'article 65748 au BP 2025.
AUTORISE le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Pour :	12	Contre :	0	Abstentions(s) :	1
--------	----	----------	---	------------------	---

7 - Informations et divers**Place de l'ancienne salle des fêtes :**

Philippe BLANCK demande s'il est prévu d'installer des gaines pour le chargement de véhicules électriques. Le maire indique qu'il est prévu qu'EDF mette des gaines en attente et que GRDF devrait intervenir également en amont des travaux.

Noëlle ABEGA demande si le dossier STEINLE est enfin régularisé.

Le maire répond que non et explique que le notaire doit encore recevoir l'ensemble des parties pour clarifier les derniers points suite à des questions de dernière minute.

Philippe BLANCK demande si l'entreprise TORREGROSSA qui a été retenue pour les travaux de la rue du Buhl pourrait reboucher un trou rue des Fleurs. Il explique que c'est l'entreprise TORREGROSSA qui avait mal refermé la route à l'issue des travaux de la rue des Fleurs.

Ouverture de séance à 19h⁰⁰
Levée de séance à 20h00

Le Maire,
Alain KLEINDIENST

